



Fraternité |
Travail | Progrès

MINISTERE DES FINANCES
DIRECTION GENERALE DU BUDGET

2
0
2
1



Immeuble du Ministère des Finances

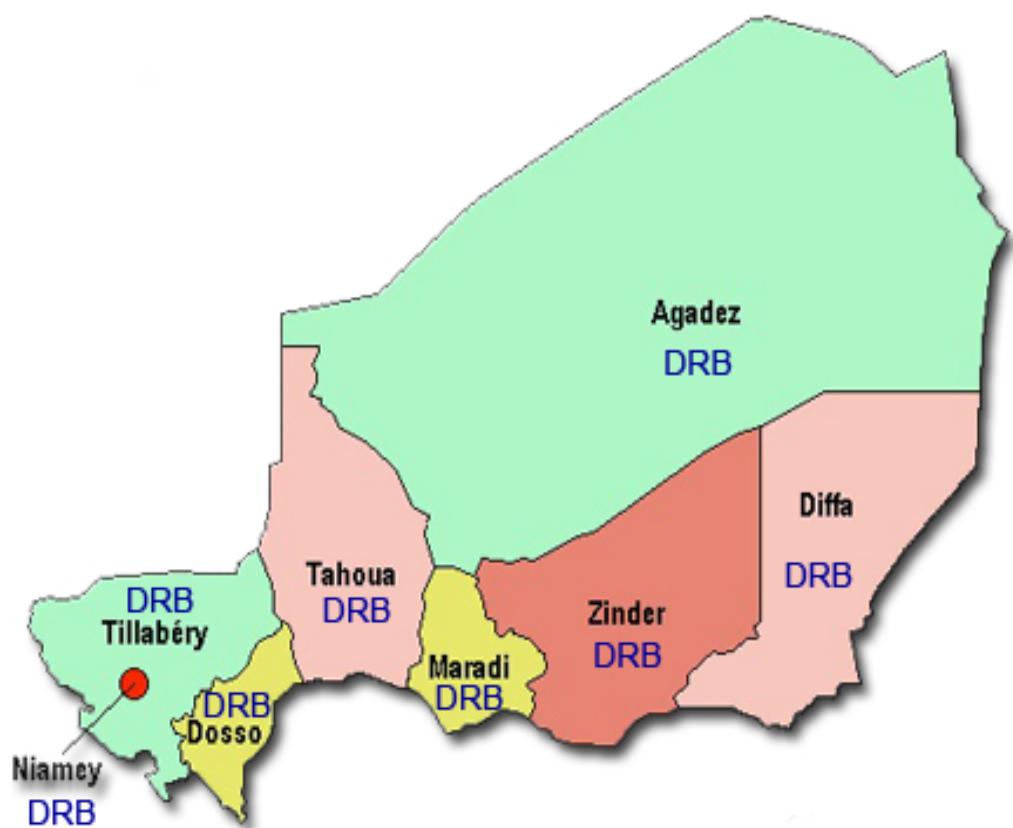
Budget citoyen

Rendre accessible l'information budgétaire pour un meilleur contrôle citoyen

Toute l'information sur www.finances.gouv.ne

République du Niger

Fraternité - Travail - Progrès



AVANT-PROPOS



La pandémie liée au Coronavirus avec son lot de conséquences sur le plan socioéconomique, une situation sécuritaire préoccupante et ses impacts majeurs sur les ressources de l'Etat, les aléas climatiques, en l'occurrence les inondations qu'a connu notre pays et en fin, la volatilité des cours mondiaux des matières premières ; tel est le contexte dans lequel intervient le budget de l'Etat pour l'année 2021.

Somme toute, conformément à sa mission l'Etat continuera ses actions dont l'objectif est le maintien de la stabilité macro-économique et l'amélioration de la gestion des finances

publiques et ce, à travers une mobilisation conséquente des ressources internes, une meilleure maîtrise des dépenses publiques et le renforcement de la gestion de la trésorerie et de la dette publique. Ces actions incluent également l'amélioration de la transparence dans la gestion des secteurs pétroliers et miniers, qui constituent assurément des leviers importants de notre économie. Le Gouvernement poursuivra également ses efforts de soutien au développement du secteur privé dans toute sa diversité. L'action de l'Etat sera visible également à travers la mise en œuvre de projets structurants, notamment des infrastructures socioéconomiques.

Ne dérogeant pas à la règle, le Budget citoyen édition 2021 est un condensé de l'information budgétaire voulu et conçu par le Gouvernement à travers les services compétents du Ministère en charge des Finances et proposé aux citoyens. Le double objectif qui motive cette initiative est d'une part, de tenir le public informé en tant que contribuable, des actions conduites par l'Etat pour mobiliser les ressources et l'utilisation qui en est faite, d'autre part, il s'agit de contribuer au renforcement de la conscience citoyenne vis-à-vis de la gestion des finances publiques afin de les impliquer dans le contrôle de la mise en œuvre des politiques publiques.

Ministre des Finances

Dr AHMAT JIDOUD

INTRODUCTION

Le budget de l'Etat est élaboré annuellement par le Gouvernement et soumis à l'Assemblée Nationale pour examen et adoption. Après promulgation, il est exécuté dans le but essentiel de mettre en oeuvre des programmes budgétaires visant à assurer aux populations de meilleures conditions de vie.

Au-delà de ces actions, l'Etat s'est engagé dès l'adoption du Code de transparence dans la gestion des finances publiques, à rendre accessible l'information budgétaire aux citoyens pour qu'ils s'en approprient et qu'ils s'impliquent davantage dans le processus d'élaboration du budget. Cependant, il n'est pas aisés pour tout public de cerner toutes les informations contenues dans la Loi de finances en raison de leur caractère purement technique. Il est donc nécessaire qu'elles soient livrées aux citoyens de manière succincte et intelligible pour tous. C'est ce principe qui fonde le budget citoyen. Il est une version simplifiée de la Loi de finances, résumant les principaux chiffres contenus dans celle-ci, en rendant compte de la façon dont les dépenses sont réparties pour financer les services publics, ainsi que les recettes provenant de diverses sources. Il facilite la lecture et la compréhension des inscriptions budgétaires afin de permettre à chaque citoyen et par extension aux Organisations de la Société Civile (OSC) et aux Organisations à Base Communautaire (OBC) de jouer pleinement leur rôle de veille citoyenne.

Cette version du budget de l'Etat permet aux citoyens d'avoir une vision claire sur l'utilisation des ressources publiques, pour une meilleure participation de leur part dans l'évaluation des politiques publiques, conçues et mises en oeuvre à leur profit.

Définition de quelques concepts liés au budget



Budget de l'Etat : Le budget de l'Etat est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses de l'Etat pour une année civile. Il est constitué d'un ensemble de comptes qui décrivent toutes les ressources et toutes les charges de l'Etat.

Le budget de l'Etat est fixé par les lois de finances qui font l'objet d'un vote du Parlement :

- la loi de finances initiale (LFI) qui prévoit et autorise l'ensemble des ressources et des charges de l'Etat.
- les lois de finances rectificatives (LFR) ou "collectifs budgétaires" modifient en cours d'année les dispositions de la LFI ;
- la loi de règlement qui arrête le montant définitif des recettes et des dépenses du budget, ainsi que le résultat budgétaire (déficit ou excédent).

Déficit budgétaire : Le déficit budgétaire est, pour une année donnée, le solde négatif du budget d'un Etat lorsque ses dépenses (hors remboursement d'emprunt) excèdent ses recettes (hors emprunt). L'Etat ne pouvant être en cessation de paiement, un déficit budgétaire nécessite que celui-ci contracte de nouveaux emprunts qui ont pour conséquence d'augmenter la dette publique.

On parle d'excédent budgétaire si le solde est positif et de budget en équilibre s'il est nul.

Le déficit budgétaire ne doit pas être confondu avec le déficit public qui englobe le solde des recettes et des dépenses des autres administrations publiques (collectivités territoriales et organismes de Sécurité sociale notamment).

Aide publique au développement /APD : L'aide publique au développement (APD) est l'ensemble des dons et des prêts à conditions très favorables (nets des remboursements en capital) accordés par des organismes publics aux pays et aux territoires figurant sur la liste des bénéficiaires du « Comité d'aide au développement » (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE).

SOURCE. Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) France.

Dette publique : La dette publique, c'est la dette de l'Etat. Elle représente la totalité des engagements d'un Etat (les administrations centrales, locales et de sécurité sociale) à une date déterminée ; elle est le résultat des flux de ressources empruntées et remboursées par un Etat jusqu'à cette date.

Don projet : c'est une aide financière non remboursable provenant des Partenaires Techniques et Financiers (PTF), octroyée à un Etat pour la mise en œuvre d'un projet de développement préalablement défini.

Don programme : c'est une aide financière non remboursable provenant des Partenaires Techniques et Financiers non affectée préalablement à un projet de développement.

Grandes étapes du processus d'élaboration du budget de l'Etat

PHASE	ACTIVITES	ACTEURS	CALENDRIER
Cadrage budgétaire	Définition des priorités et des choix stratégiques budgétaires	Cab/PM -DGB/MF- DGE/MP	Janvier-Février
	Détermination des enveloppes globales (recettes et dépenses) et sectorielles (crédits budgétaires des ministères et institutions) à travers le cadrage budgétaire.	DGB/MF	Mars-Avril
	Elaboration des DPPD (avant-projets de budget) des ministères et des institutions.	Ministères sectoriels	Mai-Juin
PHASE	ACTIVITES	ACTEURS	CALENDRIER
Arbitrage	Examen technique des DPPD des ministères et des institutions	DGB/MF	Juillet
	Arbitrage des DPPD des ministères et institutions par le Ministère en charge des Finances	MF	Juillet-Août
	Arbitrage de l'avant-projet de loi de finances en Conseil de ministres	Gouvernement	Septembre
	Adoption de l'avant-projet de loi de finances par le Gouvernement	Gouvernement	
PHASE	ACTIVITES	ACTEURS	CALENDRIER
Vote	Dépôt du projet de loi de finances à l'Assemblée Nationale	SG-Gouvernement	Septembre
	Examen par la Commission Finances et Budget de l'Assemblée Nationale et vote de la loi de finances par le Parlement	Parlement	Octobre-Décembre
	Promulgation de la loi de finances par le Président de la République	PRN	Décembre

CONTEXTE D'ELABORATION DU PROJET DE LOI DE FINANCES DE L'ANNEE 2021

Le budget de l'Etat, exercice 2021, intervient dans un contexte marqué par la crise sanitaire mondiale induite par la COVID-19 et ses impacts socio économiques, au défi sécuritaire impliquant de fortes pressions sur les ressources, aux aléas climatiques notamment les inondations ayant occasionné d'énormes pertes, la volatilité des cours mondiaux des matières premières. Sur le plan économique, il est prévu une régression de la croissance, due principalement à la pandémie de la COVID-19.

Environnement économique international et régional

Le Fonds Monétaire International (FMI) prévoyait une contraction de l'économie mondiale en 2020 avec une croissance de -3% contre 2,9% en 2019 en raison de la pandémie de corona virus. Ce résultat s'expliquerait essentiellement par les mesures d'isolement, de confinement et de fermeture généralisée des aéroports, des frontières terrestres et des chaînes de production. L'économie mondiale devrait croître de 5,8% en 2021.

Dans le groupe des pays émergents et pays en développement, la croissance devrait reculer pour s'établir à -1% en 2020 contre 3,7% en 2019. En 2021, la croissance devrait se hisser à 6,6%. En Afrique subsaharienne, le rythme de croissance est ressorti à 3,1% en 2019. Il devrait décroître en 2020 pour atteindre 1,6% et s'accroître en 2021 pour s'établir à 4,1%.

Au Nigeria, la croissance s'est accélérée en 2019 pour s'établir à 2,4% en lien essentiellement avec la remontée de la production du pétrole. En 2020, la croissance ressortirait à -3,4% en raison de la baisse du prix du pétrole. Il est attendu une croissance de 2,4% en 2021. Dans les pays membres de l'UEMOA, l'activité économique a été dynamique, avec un taux de croissance de 6,8% en 2019, porté essentiellement par la vigueur de la demande intérieure. La croissance économique est attendue à 2,4% en 2020. Cette contreperformance est imputable aux effets négatifs de la crise sanitaire sur les économies des Etats de l'Union. Il est attendu une relance de l'activité économique en 2021 dans la zone.



Les matières premières

Pétrole



Or



Uranium

ORIENTATIONS, CHOIX STRATEGIQUES ET HYPOTHESES DU BUDGET 2021

Orientations et choix stratégiques



Le budget 2021 prend en compte les orientations du Programme de Renaissance et les priorités et choix stratégiques définis par le Gouvernement, notamment dans le Plan de Développement Economique et Social (PDES 2017- et le Programme Economique et Financier (PEF 2017-2020) conclu avec le Fonds Monétaire International (FMI). Pour l'année 2021, la politique budgétaire est orientée de manière spécifique sur la gestion de la sortie de crise sanitaire induite par la COVID-19 et de ses impacts socioéconomiques et financiers. Elle sera également consacrée à la mise en œuvre des actions de relance de l'économie.

Toutefois, les actions de relance devront s'inscrire dans un cadre permettant un retour progressif aux équilibres financiers, à travers une mobilisation forte des ressources internes et une meilleure allocation et efficacité des dépenses. La politique de financement restera essentiellement ancrée, d'une part, sur le recours à un endettement prudent axé sur les ressources concessionnelles et, d'autre part, sur les partenariats public-privé de type BOOT.

Par ailleurs, le Gouvernement s'attachera au développement du secteur privé à travers l'amélioration du climat des affaires et le renforcement du capital humain ainsi que la réduction des coûts des facteurs de production, transport et énergie notamment. Les actions de promotion du développement du secteur financier seront confortées avec l'installation de nouvelles banques et l'élargissement du réseau existant. L'année 2021 consacrera également la mise en œuvre effective de la Stratégie Nationale de Finance Inclusive Révisée et celle du fonds de soutien au financement des PMI/PME.

Au niveau des dépenses, les mesures de rationalisation et d'amélioration de leur qualité et efficacité seront renforcées par la poursuite de la réforme sur le budget programme et la modernisation des systèmes informatisés de suivi de l'exécution du budget et des marchés publics. De plus, les mesures initiées au cours de l'année 2020 seront poursuivies pour renforcer la discipline et la transparence budgétaires. Le Gouvernement poursuivra la mise en œuvre du Plan de riposte à la pandémie de la COVID-19 particulièrement au niveau des composantes « atténuation des impacts économiques » et « renforcement de la résilience des producteurs du secteur agro-pastoral ».



HYPOTHESES DE PROJECTION

Les principales hypothèses qui sous-tendent les prévisions budgétaires 2021 sont les suivantes :

Au plan international :

- la reprise de la croissance économique mondiale à 5,8%, après la récession de 2020 (-3%) ;
- les prix mondiaux se rétabliront avec une inflation de 1,9% en moyenne annuelle ;
- les cours moyen du pétrole brut reprendront pour se situer à 55,3 USD par baril ;
- le cours moyen de l'uranium se situerait à 33,9 USD par livre ;
- le cours moyen de l'once d'or s'établirait à 1.850 USD ;
- le taux de change moyen USD/FCFA à 585,7 ;

Au plan régional :

- la reprise de la croissance économique à la faveur des plans de relance mis en œuvre par les Etats ;
- l'accélération de l'intégration économique avec la mise en œuvre de la Zone de Libre-Echange Continentale Africaine (ZLECAF) et de la monnaie Unique de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ;
- l'amélioration de la situation sécuritaire grâce aux actions coordonnées des Etats à travers les différentes forces multinationales engagées dans la lutte contre le terrorisme.

Au niveau national :

- la maîtrise de la pandémie de la COVID-19 et la reprise des activités économiques ;
- une pluviométrie normale et bien repartie dans le temps et dans l'espace ;
- le raffermissement de la stabilité sociopolitique et sécuritaire ;
- la consolidation et la capitalisation des acquis du PDES ;
- la poursuite des projets phares du Gouvernement relatifs à la construction d'infrastructures publiques ;
- la construction du pipeline pour l'exportation du pétrole brut (Pipeline Niger-Bénin) ;
- la poursuite de la mise en œuvre de l'initiative 3N et du MCC et les travaux du barrage de Kandadji dans le domaine agro-pastoral ;
- la mobilisation conséquente des ressources extérieures.

La quantification des hypothèses du scénario central se présente comme suit :

- un volume de pluviométrie d'au moins 500 mm ;
- un taux de croissance du cheptel maintenu à 4,4% en moyenne ;
- un taux de croissance de la branche « pêche forêt » fixé à 4,8% ;
- un taux de croissance des industries extractives à 2% en 2021 et 39% en moyenne ;
- un taux de croissance des activités de fabrication à 9,1% en 2021 et 8,6% en moyenne ;
- un taux de croissance de la production et distribution d'électricité, gaz et eau à 7,1% en 2021 et 6,6% en moyenne ;
- un taux de croissance de la branche construction à 31,6% en 2021 et 14,2% en moyenne ;
- un taux de croissance de la valeur ajoutée du secteur tertiaire marchand à 10,6% en 2021 et 6,4% en moyenne ;
- le maintien des taux apparents par type d'impôt au niveau de leurs moyennes historiques ;
- le maintien du niveau des dons à 540 milliards en 2021 et en moyenne à 502 milliards par an ;
- un prix de l'or en dollars par once à 1.650 en 2021 et 1.950 en moyenne ;
- un prix de cession CNPC SORAZ à 45,8 dollars en 2021 et 48,4 dollars en moyenne ;
- une production du pétrole brut à 20.000 barils/jour en 2021, 50.000 en 2022 et 70.000 en 2023 ;
- une production de l'uranium qui se situerait à 2.046 tonnes en 2021, 1.720 en 2022 et 1.603 en 2023 ;
- une production d'or qui se situerait à 51.688 onces en moyenne.

Sur la base de ces hypothèses, le taux de croissance réel du PIB s'établirait à 8,1% en 2021, 13,2% en 2022 et 6,2% en 2023, soit une moyenne de 9,2% sur la période 2021-2023 contre 1% en 2020. Cette croissance refléterait principalement l'orientation favorable de l'activité dans les trois secteurs. L'inflation serait maintenue, en moyenne annuelle à 2,0%, en dessous de la limite maximale de 3,0% fixée par l'UEMOA.

CONFIGURATION DU BUDGET DE L'ETAT 2021

Les recettes

Le cadrage budgétaire pour l'exercice 2021 repose sur les paramètres suivants : une croissance du PIB de 8,1% ; un taux d'inflation projeté à 2,0% ; un cours du baril de pétrole à 55,3 dollars avec une production de 20.000 barils/jour ; un solde budgétaire global dont compris de - 4,8% du PIB ; un déficit extérieur courant dont compris plafonné à environ 16,5% du PIB. Sur la base de ces paramètres, l'évaluation des ressources et des charges du projet de budget 2021 se présente comme suit :

Les ressources budgétaires sont projetées à 2.644,53 milliards de FCFA en 2021 contre 2.422,33 milliards de FCFA dans le premier collectif budgétaire 2020, soit une augmentation de 9,17%. Les ressources budgétaires connaîtraient une croissance moyenne de 2,1% sur la période 2021-2023 et s'établiraient à 2.564,34 milliards en 2023. Les détails des projections des ressources sont indiqués dans le tableau suivant. **Répartition par grandes natures des recettes (en milliards de FCFA)**

Nature des recettes	LFR1 2020	LF2021	variation	
			Montant	%
Dons projets et legs	610,19	608,959	-1,23	-0,20%
Emprunts obligataires	199,00	298,640	99,64	50,07%
Emprunts projets	50,07%	337,330	124,64	58,60%
Emprunts budgétaires	342,91	94,493	-248,42	-72,44%
Ventes de produits et services	5,03	5,761	0,73	14,55%
Recettes fiscales	980,51	1 251,097	270,59	27,60%
Recettes non fiscales	27,33	20,771	-6,55	-23,99%
Recettes exceptionnelles	42,68	27,298	-15,38	-36,03%
Produits financiers	2,00	0,186	-1,81	-90,69%
Total	2 422,33	2 644,534	222,20	9,17%

CONFIGURATION DU BUDGET DE L'ETAT 2021

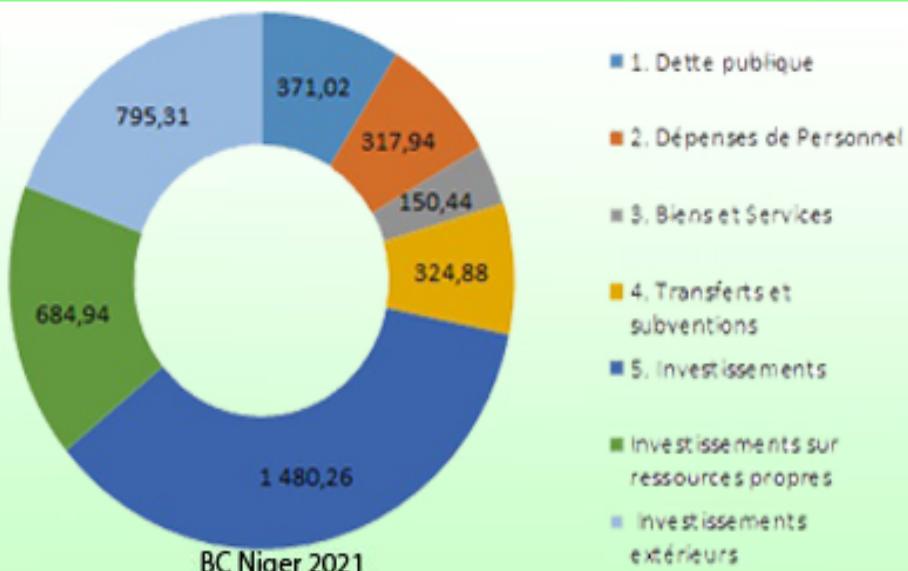
Les dépenses

Les prévisions 2021 au titre des dépenses budgétaires totales s'élèvent à un montant de 2.644,53 milliards de FCFA contre 2.422,33 milliards FCFA en 2020, soit une augmentation de 222,20 milliards FCFA en valeur absolue, correspondant à 9,17% en valeur relative. Le tableau qui suit présente leur évolution par grande masse :

Tableau : Évolution des prévisions des dépenses budgétaires de l'Etat par catégorie (en milliards de FCFA) :

Libellés	LFR1 2020	LFI 2021	variation	
			Montant	%
1. Dette publique	465,40	389,90	-75,51	-16,22%
2. Dépenses de Personnel	295,76	317,94	22,18	7,50%
3. Biens et Services	138,01	150,44	12,43	9,01%
4. Transferts et subventions	292,94	323,61	30,67	10,47%
5. Investissements	1 230,22	1 462,64	232,42	18,89%
-Investissements sur ressources propres, dont:	596,67	667,38	70,71	11,85%
Investissements PIE Trésor	334,03	499,02	165,00	49,40%
Investissements Administratifs	262,65	168,36	-94,29	-35,90%
- Investissements PPTE	2,58	0,00	-2,58	-100,00%
- Investissements extérieurs, dont ;	630,97	795,26	164,29	26,04%
Dons	418,28	457,93	39,66	9,48%
Prêts	212,69	337,33	124,64	58,60%
TOTAL DES DEPENSES	2 422,33	2 644,53	222,20	9,17%

Loi de Finances Initiale (LFI) 2021. les dépenses



REPARTITION DU BUDGET PAR SECTEUR



DEPENSES SECTORIELLES	MONTANT
Consolidation des Institutions démocratiques	304 949 431 451
Energies et infrastructures	441 191 544 727
Développement rural	238 514 532 108
Affaires étrangères	17 580 685 973
Education	321 525 476 931
Emploi	7 384 466 683
Sécurité	210 310 470 544
Santé	110 758 429 410
Régies financières	57 663 137 222
Autres	45 575 674 304
CHARGES COMMUNES	889 080 117 901
TOTAL GENERAL	2 644 533 967 254

Le budget de l'Etat exercice 2021 se répartit par secteur comme suit : dans le domaine de la consolidation des institutions démocratiques le montant prévu est de 304 949 431 451, pour le secteur de l'énergie et infrastructures il est prévu 441 191 544 727, pour le secteur du développement rural le montant prévu s'élève à 238 514 532 108, dans le domaine de la diplomatie le montant prévu est de 17 580 685 973, dans le secteur de l'éducation il est prévu 321 525 476 931, dans le domaine de l'emploi il est prévu 7 384 466 683, pour le secteur de la sécurité le montant prévu est de 210 310 470 544, dans le secteur de la santé le montant est de 110 758 429 410, pour les régies financières il est prévu 57 663 137 222, Il est prévu 45 575 674 304 dans d'autres secteurs, enfin, 889 080 117 901, sont prévus pour les charges communes.



Développement rural
238 514 532 108, soit 9%



Sécurité
210 310 470 544, soit 8%

Education
321 525 476 931, soit 12%



Energies et infrastructures
441 191 544 727, soit 17%



Santé
110 758 429 410, soit 4%

